



Évolutions et perspectives des retraites en France

Compléments demandés par le CSR : résultats financiers avec une cible de taux de chômage de 4,5% à partir de 2032

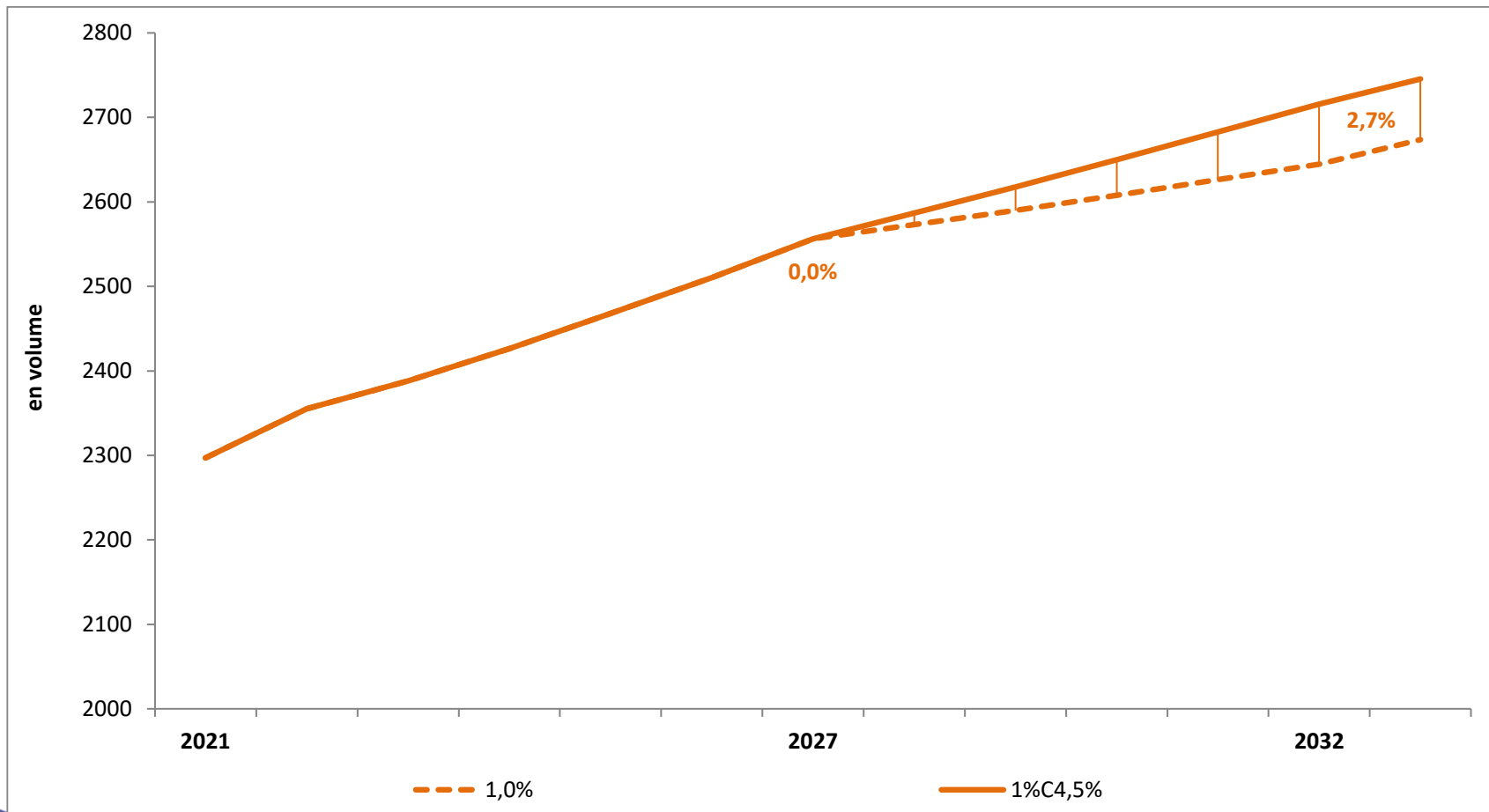
20 octobre 2022

1.

Les hypothèses économiques avec un taux de chômage de 4,5%

Un PIB plus élevé à partir de 2028

PIB en volume projeté selon le taux de chômage (scénario 1,0 %)



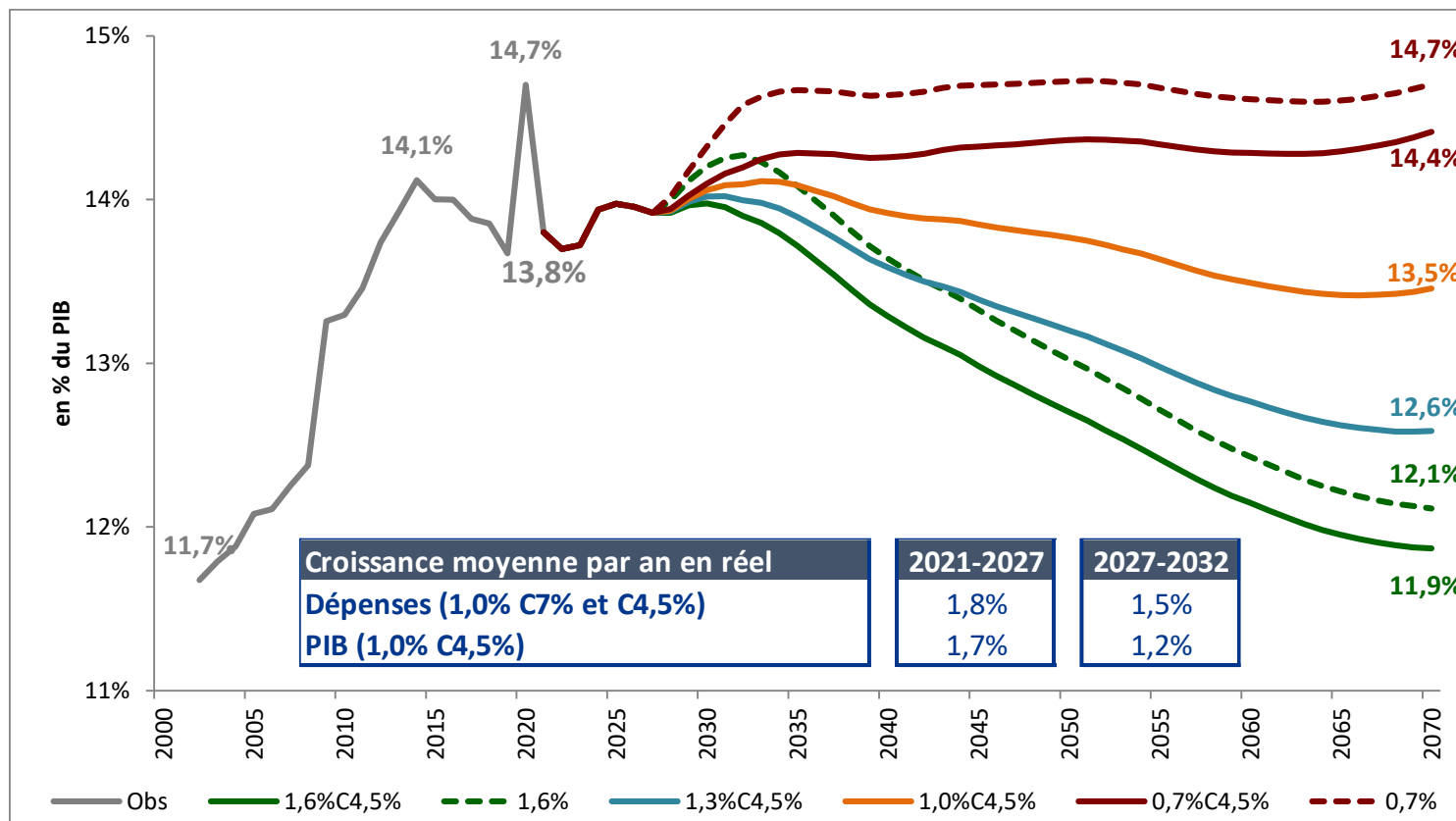
Sources : INSEE, comptes nationaux 2021, Programme de stabilité 2021 et 2022 et scénarios DG Trésor pour hypothèses COR 2021 et 2022

2.

Les dépenses

Une trajectoire moins heurtée de la part des dépenses de retraite dans le PIB

Part des dépenses du système de retraite dans le PIB



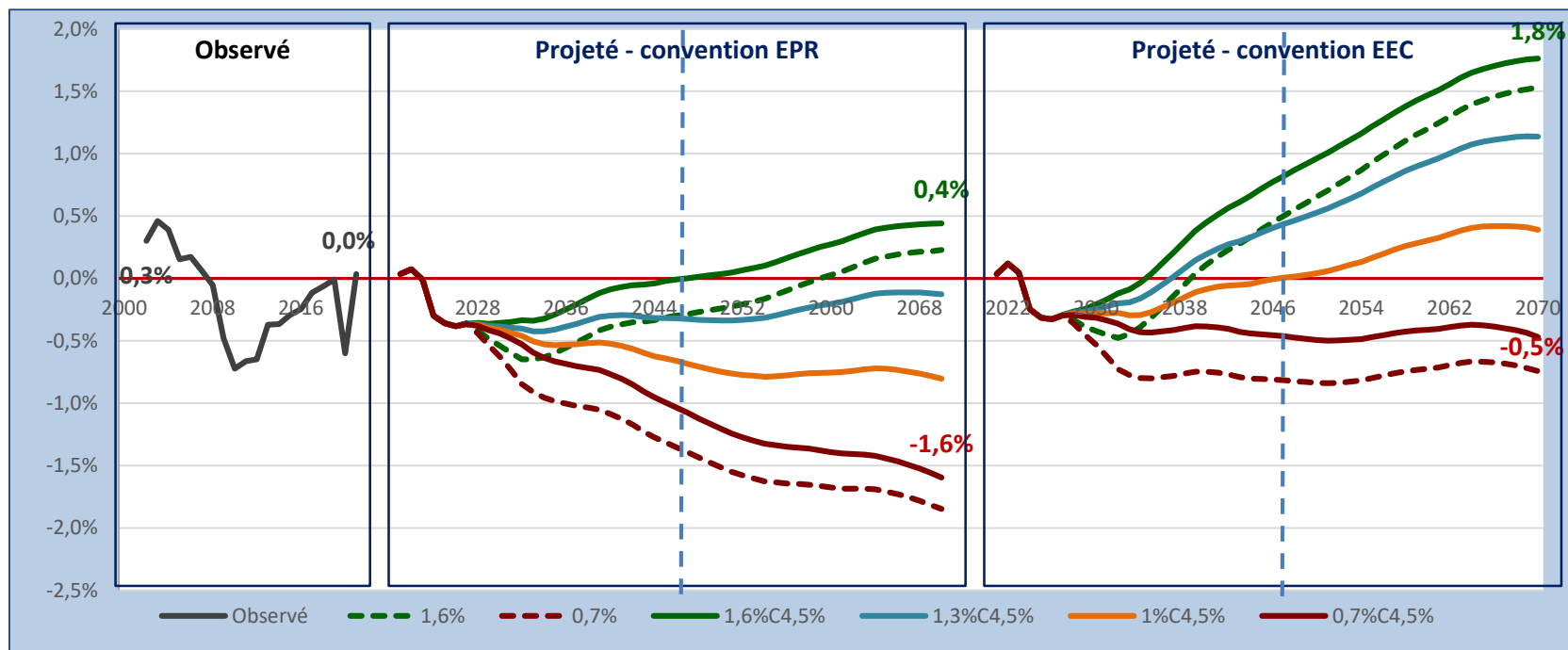
Sources : rapports à la CCSS 2002-2020 ; comptabilité nationale INSEE et projections COR2022.

3.

Le solde

Le système de retraite serait déficitaire en moyenne sur les 25 prochaines années

Solde du système de retraite en % du PIB



Équilibre annuel du régime de la FPE et des régimes subventionnés

Contribution de l'État constante en % PIB

Sources : rapports à la CCSS 2002-2020 ; comptabilité nationale INSEE et projections COR2022.

Le système de retraite serait déficitaire en moyenne sur les 25 prochaines années

Solde moyen du système de retraite en % du PIB

en % du PIB	Taux de croissance à long terme -->	0,7%	1,0%	1,3%	1,6%	
	des revenus d'activité sur la période -->	0,7%	0,9%	1,1%	1,3%	
Taux de chômage						
de long terme sur la période						
Convention EPR	4,5%	5,0%	-0,6%	-0,4%	-0,3%	-0,2%
Convention EEC	4,5%	5,0%	-0,3%	-0,2%	0,0%	0,1%
Convention EPR	7,0%	6,7%	-0,8%	-0,7%	-0,5%	-0,4%
Convention EEC	7,0%	6,7%	-0,6%	-0,4%	-0,3%	-0,1%

Source : projections COR2022.

Les conditions de l'équilibre

- Équilibre si taux de dépenses (dépenses/PIB) = taux de prélèvement (ressources/PIB).
- Or, même sous l'hypothèse d'un taux de cotisation inchangé, le taux de prélèvement est à la baisse :
 1. Le « régime » des fonctionnaires de l'État et d'autres régimes spéciaux sont à l'équilibre selon la loi : les prélèvements sont ajustés à la dépense. Or, ces dépenses diminuent en % du PIB et en conséquence, le taux de prélèvement diminue.
 2. Le taux de cotisation CNRACL (41%) est supérieur à celui des autres régimes. Or, la part de rémunération CNRACL dans l'ensemble des rémunérations diminue. D'où la baisse du taux de prélèvement par effet de structure.
 3. Les contributions Famille, UNEDIC diminuent (moins d'enfants, de chômeurs)

Dégradation du solde : effet taux de dépenses ou taux de prélèvement ?

En 2021, le système de retraite est à l'équilibre : les dépenses et les ressources représentent 13,8% du PIB

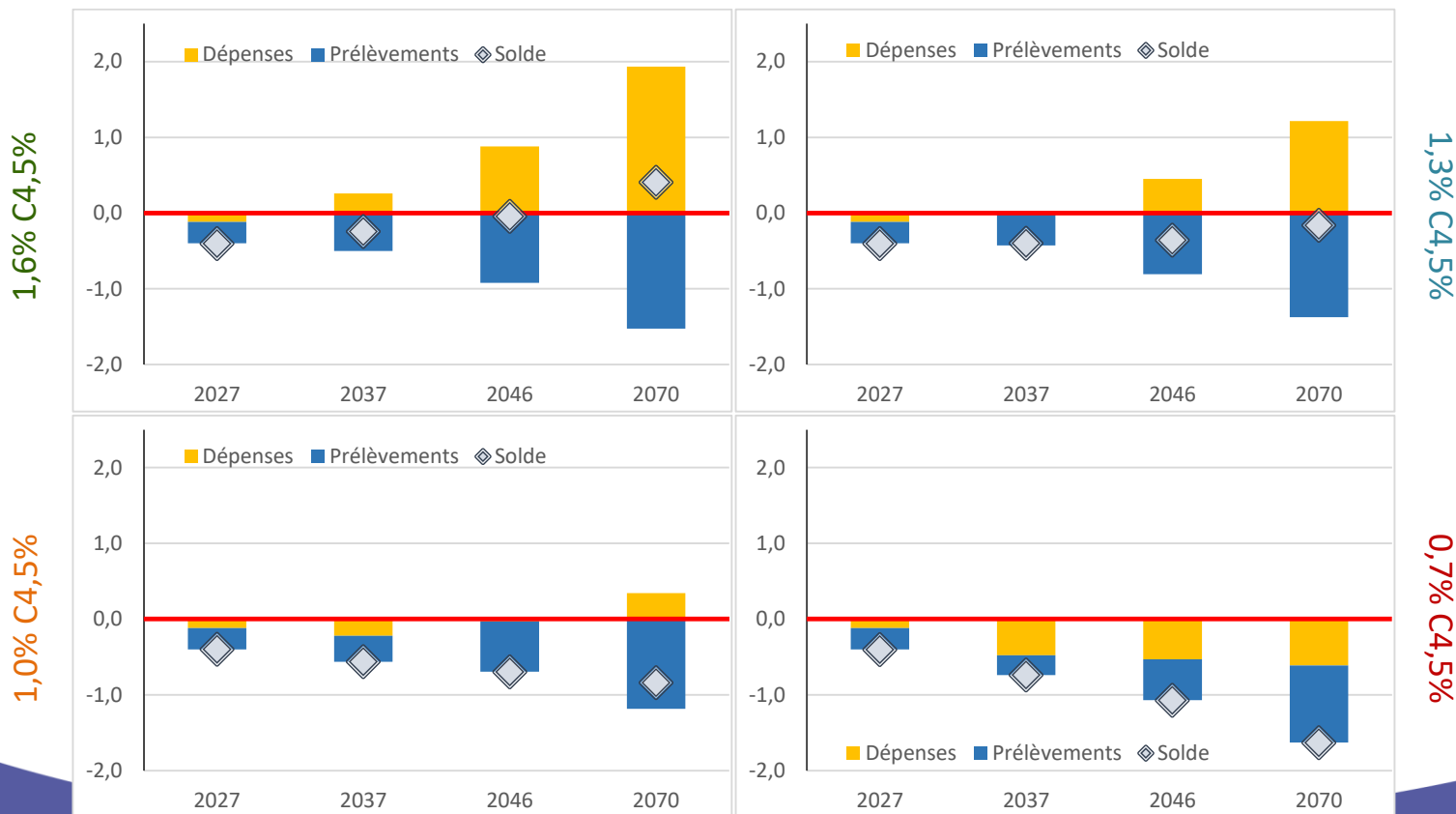
Convention EPR

Scénario	En écart à 2021	2027	2037	2046	2070
1,6% C4,5%	Évolution du solde	-0,4	-0,2	+0,0	+0,4
	Évolution du taux de dépenses	+0,1	-0,3	-0,9	-1,9
	Évolution du taux de prélèvement	-0,3	-0,5	-0,9	-1,5
1,3% C4,5%	Évolution du solde	-0,4	-0,4	-0,4	-0,2
	Évolution du taux de dépenses	+0,1	+0,0	-0,5	-1,2
	Évolution du taux de prélèvement	-0,3	-0,4	-0,8	-1,4
1,0% C4,5%	Évolution du solde	-0,4	-0,6	-0,7	-0,8
	Évolution du taux de dépenses	+0,1	+0,2	+0,0	-0,3
	Évolution du taux de prélèvement	-0,3	-0,3	-0,7	-1,2
0,7% C4,5%	Évolution du solde	-0,4	-0,7	-1,1	-1,6
	Évolution du taux de dépenses	+0,1	+0,5	+0,5	+0,6
	Évolution du taux de prélèvement	-0,3	-0,3	-0,5	-1,0

Dégradation du solde : effet taux de dépenses ou taux de prélèvement ?

En 2021, le système de retraite est à l'équilibre : les dépenses et les ressources représentent 13,8% du PIB

Décomposition de l'écart de solde par rapport à 2021 entre dépenses et ressources



Source : projections COR – septembre 2022.

4.

Les ajustements

Les ajustements calculés sont mécaniques

Ils ne prennent pas en compte :

- Les effets conjugués des mesures et leur diffusion dans le temps (par ex, un recul de l'âge entraîne une hausse des pensions à la liquidation)
- Les effets reports sur les autres dépenses sociales
- Les réactions éventuelles des régimes excédentaires
- Les effets de bouclage macroéconomique (effets controversés)
- Les effets sur le bien-être

De combien faut-il augmenter ou diminuer l'âge de la retraite pour atteindre l'équilibre chaque année ?

Ajustement de l'âge conjoncturel pour équilibrer structurellement le système de retraite chaque année jusqu'à 2070 (convention EPR)

Par rapport	Scénario	2027	2037	2046	2070
...à l'âge "spontané"	Ref.	63,1 ans	63,8 ans	63,9 ans	63,9 ans
	1,6% C4,5	+0,5 an	+0,3 an	+0,0 an	-0,7 an
	1,3% C4,5	+0,5 an	+0,5 an	+0,4 an	+0,2 an
	1,0% C4,5	+0,5 an	+0,7 an	+1,0 an	+1,3 an
	0,7% C4,5	+0,5 an	+0,9 an	+1,4 an	+2,3 ans
...à l'âge initial	2021	62,6 ans			
	1,6% C4,5	+1,0 an	+1,6 an	+1,3 an	+0,7 an
	1,3% C4,5	+1,0 an	+1,7 an	+1,8 an	+1,6 an
	1,0% C4,5	+1,0 an	+2,0 ans	+2,3 ans	+2,7 ans
	0,7% C4,5	+1,0 an	+2,1 ans	+2,7 ans	+3,7 ans

Source : projections COR – septembre 2022.

De combien faut-il augmenter ou diminuer le taux de prélèvement pour atteindre l'équilibre en moyenne sur les 25 prochaines années?

Taux moyen de prélèvement à l'horizon de 25 ans en pourcentage (convention EPR)
Taux moyen de prélèvement initial (2021) : 31,2%

En % des revenus d'activité	0,7%	1,0%	1,3%	1,6%
Chômage 4,5%				
Taux "spontané"	30,2%	30,1%	30,0%	29,9%
Évolution nécessaire par rapport au taux "spontané"	1,3%	1,0%	0,7%	0,4%
Évolution nécessaire par rapport au taux initial	0,3%	0,0%	-0,5%	-0,9%

Source : projections COR – septembre 2022

De combien faut-il augmenter ou diminuer la pension relative pour atteindre l'équilibre en moyenne sur les 25 prochaines années?

Pension relative à l'horizon de 25 ans en pourcentage (convention EPR)
Pension relative initiale (2021) : 50,3 %

En % du revenu moyen d'activité	0,7%	1,0%	1,3%	1,6%
Chômage 4,5%				
Pension relative "spontanée"	47,7%	47,1%	46,5%	46,0%
Évolution nécessaire par rapport à la pension "spontanée"	-4,1%	-3,4%	-2,3%	-1,4%
Évolution nécessaire par rapport à la pension initiale	-6,6%	-6,5%	-6,0%	-5,7%

Source : projections COR – septembre 2022



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR
sur www.cor-retraites.fr et twitter [@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)